

Les parents de l'officiel contre l'évaluation de la dispense

COURS PHILOSOPHIQUES Selon le cabinet de Joëlle Milquet, l'encadrement pédagogique alternatif (EPA) passera bien au conseil de classe

La Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (Fapeo) s'est prononcée vendredi sur l'avant-projet proposé suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 mars dernier reconnaissant le droit aux parents de refuser de divulguer leur conviction et de pouvoir être dispensés de choisir un cours de religion/morale.

Premier constat : la Fédération appuie la création d'un encadrement pédagogique alternatif (EPA) tel qu'envisagé par le cabinet de la ministre de l'Education Joëlle Milquet (CDH). Dans nos éditions du 31 mai, cette dernière déclarait : « Je travaille en toute bonne foi dans ce dossier. Je ne ferai appliquer ces nouvelles règles

à la rentrée que s'il existe une demande expresse confirmée et un consensus de l'ensemble des acteurs scolaires concernés. »

La Fapeo s'inscrit donc dans le sens d'un consensus. Ceci dit, un élément coïncide : l'évaluation. Luc

Pirson, le président, insiste pour que l'EPA ne soit pas évalué : « Puisqu'il s'agit d'une modalité pratique de dispense de fréquentation d'un cours, il n'y a aucune raison d'y voir une obligation d'évaluation certificative. »

Au cabinet de Joëlle Milquet, le son de cloche est tout autre : « L'EPA sera bel et bien évalué et certifié. Ce sera un cas un peu particulier parce qu'il n'y a pas de référentiel. Mais à partir du moment où il y a un professeur avec

un titre pédagogique qui évalue les travaux, le résultat des élèves sera porté au conseil de classe. »

Respecter cette demande de la Fédération impliquerait un traitement inégal entre les élèves, puisque les non-dispensés seront toujours évalués dans leurs cours de religion/morale.

La Fapeo réclame en outre une mention claire, dans le décret, du caractère transitoire de la mesure et demande qu'aucun projet d'établissement ne soit modifié.

Fin mai, les résultats du « sondage » entrepris par la ministre révélaient qu'11 % des élèves optaient pour la dispense, en lieu et place d'un cours de religion ou de morale. Le secondaire est visiblement plus tenté, avec 17,83 % de

demandes de dispenses contre 7,11 dans le primaire (enseignement ordinaire).

L'encadrement pédagogique alternatif devrait voir le jour pour la rentrée 2015-2016. L'année suivante, si tout va bien, place au cours de citoyenneté, qui devra remplacer une heure de cours philosophique sur deux.

Dans ce contexte, la Fapeo, partisane d'une formule à deux heures de citoyenneté/semaine, annonce qu'elle « reste vigilante, donne son avis, suggère, propose, répond, et espère voir émerger une méthode de travail plus efficace et anticipative ». Luc Pirson regrette « la confusion autour du dossier ». Ambiance. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT